

Ordre du jour :

- La politique d'insertion du Conseil départemental ;
- Répartition de la dotation cantonale associative 2019 ;
- Questions diverses.

**1°) La politique d'insertion du Conseil départemental**

Pour aborder cette question, nous avons proposé à des acteurs de l'insertion de venir témoigner de leur engagement sur cette question, des difficultés qu'ils rencontrent mais aussi de leurs réussites.

Étaient présents :

- M. Yves CALIPPE : Conseiller départemental (Le Mans 5) et membre de la commission insertion et logement du Conseil départemental, Maire-adjoint du Mans aux Solidarités et Président délégué du CCAS du Mans.
- M. Pierre LEMARCHAND : Président de l'association ITER au Mans, historiquement chantier d'insertion du Centre social des Quartiers Sud. ITER est aujourd'hui indépendant et assure plusieurs chantiers d'insertion.
- Mme Graziella GAUFNY, ACSAI Pro Chantier d'insertion d'Arnage
- Mme Carole GAGNERIE, DEPAR à Arnage
- Mme Cathy BATAILLE, Carbur'Pera au Mans
- M. Claude COURCIER, Président AIF du Soleil

Présentation des associations en annexe 1

**M. LEMARCHAND** : ITER a vu le jour en 2014 en reprenant les activités d'insertion du Centre social des Quartiers Sud c'est-à-dire « La Machinerie » et « Vel'Nature ». La machinerie est installée rue de Ruaudin dans les locaux du CCAS. Les salariés y travaillent le bois avec des palettes qui servent à fabriquer des petits meubles et une deuxième activité qui est le second œuvre. Vel'Nature est installée sur l'Arche de la nature : location, réparation et vente de vélos à la Maison de l'eau, estaminet à la ferme et relais forestier de la Maison de la Forêt.

L'insertion par l'activité économique c'est pour ITER 35 personnes qui correspondent à 21 postes à temps plein (21,5). Le but est d'embaucher des gens en contrat CDDI, contrats spécifiques. Ces personnes sont envoyées par Pôle emploi si elles ont plus de 25 ans ou par la Mission locale si elles ont moins de 25 ans. La période d'emploi varie de 1 jour à 24 mois. La durée de travail est de 28 h à 35 h.

On accueille un nombre quasi identique d'hommes et de femmes ; il y a plus de femmes sur Vel'Nature mais il y a aussi des femmes qui font de la peinture.

Nous développons actuellement avec l'AFPA des modules de formation pour que les personnes arrivent plus vite à la peinture ou autres activités.

Sur le modèle économique, on est subventionné à 70 % et on doit se fournir à 30 % minimum de chiffre d'affaires. Cette année, nous cherchons des marchés parce que nous ne pouvons pas toujours réclamer des subventions ; nous ne sommes qu'à 20 % du CA et ce n'est pas assez. Nous recherchons du travail surtout chez les bailleurs sociaux et autres sociétés.

Il y a deux métiers essentiels sur les chantiers : les encadrants techniques et les ASP (accompagnatrice socio-pro), ces personnes ont des rôles très importants dans l'insertion des salariés. L'ASP les voit régulièrement.

**Mme GAUFNY** : Chantier d'insertion d'Arnage – ACSAI Pro (Arnage chantier au service de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle). Le chantier intervient principalement dans le second œuvre, les espaces verts et l'évènementiel (apport en main d'œuvre pour la mise en place de spectacle). Il y a la partie accompagnement et la partie encadrement. L'encadrement est assuré par un encadrant technique dans un domaine d'activités assez commun à tous les chantiers d'insertion.

Le but est d'accompagner au maximum les salariés et de lever les freins à l'emploi, à la mobilité. L'accompagnement est aussi important que le support d'activités.

L'insertion est découpée en marches :

- un chantier porté par des associations, pour ACSAI Pro c'est l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Ce chantier est une association qui doit pouvoir trouver des recettes commerciales à hauteur de 30 %. Les salariés sont pour la plupart, à temps partiel.
- des personnes peuvent intégrer des entreprises d'insertion (Ecotri).

Nos clients sont les communes, les entreprises, les associations, les particuliers également mais si le travail vient au chantier. Pas question, par exemple, d'aller tondre la pelouse chez un particulier. 30 % c'est le taux de commercialisation que souhaitent les financeurs, et c'est difficile à obtenir.

Nous avons 7,5 salariés en ETP ce qui fait environ 10-12 salariés. C'est le maximum pour un encadrant. La charge d'un encadrant est de 8 h/jour, une équipe avec des personnes en difficulté. L'encadrant ne doit pas prendre la place de l'accompagnatrice socio-pro. Il doit également assurer le travail car il y a des clients derrière.

**M. LEMARCHAND** : le rôle de l'encadrant est aussi d'aider les salariés à faire des mathématiques pour les plans, les devis... et pas seulement les aider en atelier peinture.

**Mme GAUFNY** : On utilise également nos partenaires par rapport à la mobilité, la santé et le travail, comme l'association DEPAR.

**Mme GAGNERIE** : L'association DEPAR (Demandeurs d'Emploi Précaires d'Arnage et ses environs) soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi en leur proposant des ateliers pour les aider à faire un CV, une lettre de motivation, simuler un entretien. Il y a également des ateliers pour vaincre l'isolement (ateliers artistiques, retrouver la confiance en soi...) Des ateliers sont organisés une fois par mois par Pôle emploi qui est un partenaire. Une convention a été signée avec Pôle emploi. Il y a environ 300 personnes/an qui sont accompagnées. L'accueil est assuré par une conseillère en insertion professionnelle et un service civique.

**M. LEMARCHAND** : Il faut souligner le rôle important des entreprises qui peuvent prendre des salariés en insertion. Pendant leur parcours, il est prévu des stages en insertion, en immersion pour valider leur projet.

**Mme BATAILLE** : L'association CARBUR'PERA intervient sur l'aide à la mobilité. Elle est implantée dans les locaux de l'AFPA (av. Georges Durand). Les personnes en insertion professionnelle ont souvent du mal à se déplacer pour se rendre sur un emploi, en stage ou en formation.

CARBUR'PERA est financée en partie par le Conseil départemental pour accompagner les bénéficiaires du RSA sur une plateforme mobilité. Ils viennent à CARBUR'PERA pour un diagnostic mobilité.

Il y a des conseillers en insertion professionnelle qui vont évaluer toutes les difficultés et proposer un plan d'accompagnement avec des services pour les aider à aller vers un emploi ou un stage :

- aider les personnes à prendre un bus, le tram ou pour des personnes sur le territoire Sarthois les aider à prendre le TIS ou le train,

- l'apprentissage du deux-roues, savoir faire du vélo ou du scooter, et aller jusqu'au permis AM (scooter),
- la location solidaire de véhicules : 1,50 € la location d'un scooter et 4,00 € une voiture pour les personnes inscrites sur la plateforme. Ces personnes doivent justifier d'un contrat de travail ou d'une convention de stage pour bénéficier d'un véhicule.

L'objectif est de les accompagner sur l'autonomie, le budget. Possibilité de partenariat avec des associations pour des micro-crédits, convention avec Renault Mobilis pour des véhicules en panne (achat de pièces à prix coutant, coût de réparation avec une main d'œuvre à prix bas...).

Une partie des bénéficiaires pourront obtenir le permis B (20 sur 400 seront éligibles au permis). C'est avec l'auto école sociale TARMAC que cela se fait. Carbur'Pera ne fait que le permis 2 roues.

Cette plateforme est financée par le Département (RSA), le FSE. Financement aussi par la Région pour les personnes en formation financées par la Région, et un dossier a été déposé pour un co-financement pour les personnes en quartiers prioritaires avec Le Mans Métropole et l'Etat.

En fonction des besoins, CARBUR'PERA se déplace sur le territoire. Nous cherchons à être au plus près des bénéficiaires, au moins pour le premier rendez-vous. Ensuite, ils sont suivis six mois. L'objectif est que les bénéficiaires soient autonomes, au moins pour venir sur Le Mans, des activités ne pouvant pas être faites en dehors du Mans, notamment les activités sur la piste. Ils sont alors accompagnés pour venir jusqu'à Arnage.

**M. CALIPPE** : Les politiques du Conseil départemental sont axées sur les gens qui sont au RSA. Le Département est très, très méfiant par rapport aux bénéficiaires du RSA, il regarde d'abord si les bénéficiaires ne sont pas des fraudeurs avant de voir si la demande est justifiée. Il regarde comment est monté le dossier et souvent il manque une pièce, cela permet de gagner deux mois avant de donner une réponse et donc de verser l'allocation. La réforme du versement du RAS permet aujourd'hui un versement plus rapide de l'allocation dans la mesure où le contrôle du Département arrive a posteriori.

Autre exemple : vous êtes bénéficiaires du RSA, vous allez par exemple travailler sur le circuit des 24 h du Mans, vous touchez un salaire qui va être défalqué du RSA. Il faut 2 mois pour retrouver un RSA à taux plein, le Département travaille ainsi, et 2 mois encore si il voit quelque chose qui cloche dans le dossier. Et la personne se retrouve sans ressources alors qu'elle y a droit. Les CCAS interviennent alors pour donner un coup de main.

Par rapport à l'insertion proprement dite, le Département ne travaille qu'avec les personnes bénéficiaires du RSA mais il fait un tri. Il y a les personnes très, très près de l'emploi et celles très, très loin de l'emploi. Et ces dernières sont envoyées au CCAS.

Il y a une commission qui se réunit, qui étudie les appels à projets, mais il faut faire attention car il y a ceux qui répondent tout de suite pour « rafler la mise » mais qui n'ont pas l'encadrement, pas les accompagnants formés pour aider les bénéficiaires du RSA à s'insérer dans le travail, à observer des règles de vie et de travail.

Il y a eu un partenaire venant du Nord de la France, concurrent de CARBUR'PERA, et qui a aujourd'hui disparu, qui avait « raflé la mise » sur le Département de la Sarthe sans pour autant proposer un service de qualité. Nous nous sommes battus pour que cela cesse, car cela ne correspondait pas à ce qui devait être fait pour aider les gens à s'insérer.

Il faut vraiment un gros accompagnement pour certains bénéficiaires, il faut donc donner les moyens à l'association et à la personne en insertion et pouvoir respecter des règles de vie ainsi qu'au travail. Dans tous les domaines (insertion, logement), il faut un accompagnement et les accompagnants font un gros travail.

**M. COUNIL** : Concernant le système des appels à projet pour choisir les structures d'insertion. Sur le canton Le Mans Sud-Est, il y a quelques années, il y avait une association Culture et Liberté qui gérait plusieurs chantiers dont un chantier sur la Rue de Guetteloup, le chantier Soleil, et j'avais créé un chantier cantonal qui intervenait sur le Mans et Ruaudin sur les espaces verts. L'association a eu des difficultés et a cessé son activité. Le Département avait confié à Culture et Liberté 24 postes de personnes au RMI et au RSA pour remettre ces personnes au travail, avec de bons résultats sur les chantiers.

Quand Culture et Liberté a cessé, le Département a lancé un appel à projet pour les 24 postes et une association a été recréée, l'AIF du Soleil, avec un nouveau projet dont le Département n'a pas voulu ! Les 24 places ont été attribuées à d'autres personnes avec de nouveaux projets novateurs (selon le Département), mais les projets n'ont jamais vu le jour !

**M. COURCIER**, Président de l'AIF du Soleil : Nous avons un projet viable. L'association existe toujours avec des animations dans les écoles, l'entretien du petit bois qui se trouve à Pôle Santé Sud et un contrat dans la résidence des Marronniers.

■ *Où en est le projet de confier à nouveau le RSA à l'État ?*

**M. CALIPPE** : c'est une demande d'un certain nombre, il y a des Départements qui n'ont plus les moyens de financer le RSA. On se dit que c'est de la responsabilité de l'État. Mais le département est chef de file de la solidarité et certains disent que pour exister, il doit prendre le RSA. Une grande réforme sociale devrait arriver un jour avec un regroupement d'un certain nombre d'aides sociales (CAF, RSA...). On ne sait pas si cela aboutira ?

Un département qui gère le RSA avec la CAF, c'est bien parce qu'on est au plus près, mais il faut que tous les acteurs aient les moyens d'accompagner les personnes sans des mois d'attente pour toucher le RSA. Le rôle de l'État est de permettre à chaque citoyen de vivre correctement !

Si c'est le Département qui gère le RSA, il faut lui en donner les moyens financiers et aussi un personnel qui soit en capacité de recevoir et d'accompagner les personnes.

Sur les appels à projets, le Département va au moins disant, mais il faudrait aussi que l'entreprise ou l'association soit locale. Exemple d'appels à projet pour l'accueil des migrants alors qu'en local il y a TARMAC, France Horizon, c'est ADOMA, une association d'Angers qui est retenue et qui est restée sur le territoire seulement 3 mois. ADOMA (hébergement au Formule 1 à la Gautrie à Arnage) a eu le marché pour les migrants. ADOMA est une association nationale qui a plusieurs associations sur le plan national. ADOMA s'installe à Arnage et elle a juste oublié qu'il fallait nourrir les personnes présentes. Elle a donc appelé la mairie d'Arnage et les associations locales pour lui demander un coup de main !

**M. LEMARCHAND** : Pour revenir à l'accompagnement des personnes en insertion, c'est le parcours qui est important. Il y a tellement d'intervenants dans la vie de ces personnes que ce n'est pas simple à gérer. Il ne faudrait pas qu'il y ait un trop grand nombre de décideurs ou d'accompagnateurs. Il y a des réformes de fond à faire !

**M. COUNIL** : la complexité des dossiers est un vrai problème, et il est difficile de s'y retrouver.

**M. CALIPPE** : à chaque session du Département, nous intervenons sur tous ces problèmes ! Sur le RSA, nous ne laissons rien passer.

**M. COUNIL** : il y a des sujets sur lesquels nous sommes d'accord avec la majorité départementale, mais il y a un désaccord total sur le traitement des questions sociales, et le social c'est 60 % du budget du Département.

**M. LEMARCHAND** : Il faut savoir que c'est le Département de la Sarthe qui donne le montant le plus élevé pour l'accueil de personnes au RSA sur les chantiers d'insertion.

**M. COUNIL** : Les financements sur les chantiers sont bons mais c'est la façon dont on confie les choses aux chantiers qui posent problème.

**M. CALIPPE** : Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 est organisé au Mans un évènement important, le 1er Congrès national des solidarités et de l'engagement citoyen, et en parallèle se tiendra le 7<sup>ème</sup> Forum du bénévolat avec une bourse du bénévolat. Ce congrès sera l'occasion d'échanger et de faire venir les fédérations pour entendre les associations et les bénévoles locaux et échanger sur les problèmes mais aussi sur les réussites. Les différents ateliers sont chargés de faire l'état des lieux mais aussi de faire des propositions, par exemple sur le logement, d'accéder à un logement, les chantiers du bâtiment pourraient également rénover des appartements sociaux.

## **2°) Répartition de la dotation cantonale associative 2019**

Cette année, la remise des dossiers a eu lieu plus tôt. Toutes les associations qui nous avaient demandé un dossier l'ont retourné. L'enveloppe de l'année 2018 d'un montant de 20 550,00 € est reconduite pour l'année 2019. 50 associations vont bénéficier de cette dotation dont 2 nouvelles associations, « Pagayons ensemble » et « Réseau d'échanges et de services des Quartiers Sud ».

Le mandatement devrait être fait vers le mois de juillet.

Après échange, les membres du Conseil cantonal valident la proposition de répartition élaborée par les Conseillers départementaux :

Activités Loisirs des Cheminots du Mans	150 €
AIF du Soleil	500 €
Amicale CNL des locataires Ronceray - Glonnières	350 €
Amis de la Médiathèque Sud	150 €
Association Cénomane pour le don du sang	200 €
Association de Gestion de la Fête des Ecoles Publiques d'Arnage	200 €
Association de Gestion et d'Animation de la Gémerie	600 €
Association de Quartier Maroc - Pavoine	300 €
Association de Solidarité des retraités du Mans	150 €
Association sportive du Collège Henri Lefevre	400 €
Association Sportive du Collège Joséphine Baker (Vauguyon)	450 €
Association Sportive du Collège Les Sources	450 €
Association sportive du collège Pierre Gilles de Gennes (Maroc)	450 €
CARBUR PERA	400 €
Centre social des Quartiers Sud	1 200 €
Club des Modélistes Ferroviaires du Maine	350 €
Club Nautique du Val de Sarthe	300 €
Club Sportif des Cheminots du Mans	600 €

Club Sportif des Cheminots du Mans - section Handicap -	225 €
Comité d'Organisation de la Corrida d'Arnage	500 €
Comité Jumelage et d'Echanges Internationaux Groupe MALI	500 €
Compagnie Théadantcia	300 €
Culture et Bibliothèque pour tous (Vauguyon)	150 €
Da Capo 72	600 €
DEPAR	375 €
École d'Expression Artistique Django Reinhardt	600 €
Epicerie Solidaire des Quartiers Sud	400 €
Fêtes et Traditions des Quartiers Sud	250 €
Foyer Socio-Éducatif du Collège Les Sources	300 €
Gymnastique Volontaire Eau Vive	300 €
Harmonie des Chemins de Fer	150 €
L'Ablette d'Arnage	150 €
Le Jardinier Sarthois	200 €
Le Mans Sarthe Vélo	500 €
Le Mans Triathlon	250 €
Les Petits Débrouillards	500 €
Lire à Arnage	700 €
Ludothèque Planèt'Jeux	400 €
Maison des Habitants d'Arnage	1 200 €
MJC Plaine du Ronceray	1 200 €
Mouvement Vie Libre	150 €
Pagayons ensemble	150 €
Pétanque Amicale Club des Sources	300 €
Polonia Sarthe	150 €
Réseau d'échanges et de services des Quartiers Sud	200 €
Team Racing Kart d'Arnage	150 €
Team RM Cycling	300 €
Union Le Mans Sud	700 €
Union sportive d'Arnage	1 000 €
Union Sportive des Glonnières	500 €

### **3°) Questions diverses**

■ *Quel avenir pour les Serres des Hunaudières de l'ADAPEI?*

M. COUNIL : Comme toutes les structures sociales, l'ADAPEI doit équilibrer son budget. Il semblerait que l'équilibre financier des serres des Hunaudières ne soit plus possible et l'association préfère fermer pour ne pas mettre en difficultés financières l'ensemble de la structure.

■ *Où en est-le projet de piste cyclable sur la RD 92 ?*

Mme COZIC-GUILLAUME : Nous avons interrogé le Conseil départemental lors de la préparation de la session du 1<sup>er</sup> février dernier. La RD n° 92 est inscrite au schéma régional pour être rénovée d'ici la fin du mandat. Une réunion est prévue entre Le Département, la Région et Le Mans Métropole pour discuter de tous les projets routiers autour du Pôle d'excellence sportif.

M. COUNIL : le Conseil départemental ne financera pas de piste cyclable, et c'est pourtant à eux de faire ! On peut travailler cette question avec Le Mans Métropole qui a la volonté de développer ces projets.

Fait au Mans, le 14 février 2019

Handwritten signature of Christophe COUNIL in black ink on a light grey background. The signature is written in a cursive style and is underlined.

**Christophe COUNIL**

Handwritten signature of Isabelle COZIC-GUILLAUME in black ink. The signature is written in a cursive style and is underlined.

**Isabelle COZIC-GUILLAUME**

# ANNEXE 1

## Présentation des associations d'insertion du canton

### ❑ CARBUR PERA

Cette association **loue des deux-roues et des voitures** pour aider les demandeurs d'emploi et les plus démunis. Les bénéficiaires du RSA vont avoir accès à cette offre.

Carbur'Pera propose aussi une sensibilisation à la sécurité routière et compte dix salariés au Mans. Une convention vient d'être signée avec le département pour que les bénéficiaires du RSA puissent avoir accès à cette offre. Carbur Péra, propose aussi **une sensibilisation à la sécurité routière** aux scolaires, et de la formation pour passer le permis deux-roues. Elle est installée au Mans dans les locaux de l'AFPA, au 366 Avenue Félix Géneslay et a aussi une piste de conduite à Arnage.

### Un accompagnement selon les besoins de la personne

L'association propose des bilans de compétence mobilité, souligne Willy Jourdain, le président de l'association Carbur'Pera.

*"Nous ferons le point sur les problématiques des uns et des autres. Ça peut aller des difficultés de français avec des difficultés d'orientation sur une carte, jusqu'à l'aide au passage du permis de conduire. On va accueillir des personnes qui ont Bac+2, Bac +3 qui du fait de leur parcours scolaire, n'auront pas de difficulté d'apprentissage du français mais qui auront des problèmes sociaux et donc ce sera surtout de la mise en confiance. Et puis, on aura aussi nos réfugiés qui eux, auront des capacités techniques mais qui auront du mal à comprendre les leçons de code. En fonction des personnes, ça peut aller de trois à cinquante heures de formation"* précise Willy JOURDAIN.

Carbur'Pera en chiffres, c'est 4.000 scolaires formés et 200 demandeurs d'emploi accompagnés.

### ❑ DEPAR à Arnage

Depuis 1997, l'association DEPAR est mandatée par la ville d'Arnage pour réaliser un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs précaires.

L'association propose :

- **Une aide à la recherche d'emploi avec** libre accès à la cyberbase
- **Un accompagnement individuel pour l'élaboration** de CV et lettres de motivations, et pour la préparation des entretiens d'embauche,
- **Des ateliers** informatiques (initiation et perfectionnement) pour la recherche d'emploi, des ateliers pôle emploi et des ateliers thématiques

« Nous accueillons les demandeurs d'emploi, les aidons dans leurs recherches et les informons sur leurs droits, précise Claire Berger, l'unique salariée que peut payer l'association. Notre rôle est de briser l'isolement, développer la solidarité et l'entraide, en regroupant les personnes dans une ambiance conviviale. Nous défendons leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des administrations. »

Pour cela, l'association propose des activités, des ateliers et des postes informatisés, mais aussi une écoute salutaire. Cependant, le manque de moyens implique de prioriser les actions. L'association ne peut supporter seule ces coûts, que les collectivités ont de plus en plus de mal à financer.

### ❑ ITER

ITER est une association loi 1901, agréée chantier d'insertion par l'Etat. ITER embauche et accompagne des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, les



encadrent et les forment en vue de faciliter leur insertion de manière durable en s'appuyant sur des activités économiques.

### **Les objectifs d'ITER :**

- des parcours d'insertion adaptés aux besoins des salariés et de qualité,
- la recherche de l'équilibre économique.
- le chantier est organisé autour de 2 sites de production : La Machinerie et Vel 'Nature

- La Machinerie : 3 secteurs d'activités

+ la menuiserie : Réalisation de mobilier en bois de palettes recyclé et fabrication et restauration de meubles, d'objets en bois...

+ la métallerie : Réalisation d'objets en métal (rolls, tabouret, cadre...)

+ le second œuvre : Réalisation de travaux de peinture et travaux divers (petite démolition, petite maçonnerie, placo...)

- Vel'Nature : 4 secteurs d'activités

+ la location de vélos et canoës : à la maison de l'eau, pour profiter du site de l'Arche de la Nature

+ Réparation et recyclage de vélos : Réparation de vélos et récupération de vélos pour les recycler et les mettre à la vente

+ les buvettes de l'Arche de la Nature : L'Estaminet (Ferme de la prairie) et le Relais Forestier (Maison de la forêt, plaine des Granges), la gestion et vente de produits du terroir à consommer sur place ou à emporter et le service auprès de la clientèle

+ la réparation et le recyclage de vélos : Conception, réalisation et service pour vins d'honneur, cocktails, plateaux repas... et prestation goûter d'anniversaire à la buvette du Relais Forestier

### **□ Chantier d'insertion d'Arnage**

Le chantier est porté par l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Le dispositif « chantier d'insertion » d'Arnage via le support d'activité bâtiment permet à des personnes de restaurer une confiance en soi, de reprendre un rythme de travail en participant à de vrais chantiers et ainsi de rejoindre par la suite le marché du travail classique.

Les salariés du chantier (7,5 personnes actuellement à temps plein) bénéficient d'un enseignement technique et d'un encadrement privilégié de la part de professionnels du bâtiment. Le chantier propose également des services concernant l'environnement (nettoyage, désherbage) et des travaux de manutention.